

Participants :

Rozenn BERNARD
Annie LECHAT

Directrice Territoriale Déléguée - PE
Assistante Administrative DT

Bernard METZLER
Jean CASTEL
Antoine YON
PERALDI Mathilde

Solidarité Nouvelle face au Chômage
Solidarité Nouvelle face au Chômage
Tandem un parrain pour l'emploi
Tandem un parrain pour l'emploi

Excusés :

Claude GUYON
Yvonne FONTAINE

CFTC
CGT-FO

Karine LE FURAUT

SEB 35

1 – ZOOM TERRITORIAL – statistiques à fin décembre 2015

Présentation du document statistique et des principaux points à relever :

Mme BERNARD :

Le taux de chômage de l'Ille et Vilaine est plus faible que celui de la Bretagne.
Ce sont les bassins de VITRE et FOUGERES qui y contribuent en grande partie. Des recrutements sont en cours notamment chez THALES et SONOLOG

SNC : on peut voir que l'intérim progresse également

TANDEM : nous avons les chiffres des métiers en tension, mais à l'inverse existe-t-il des chiffres sur les métiers qui ne le sont pas ?

Mme BERNARD

Non, mais par déduction, on peut repérer les secteurs non « bouchés ».

TANDEM : a-t-on des chiffres sur le chômage de longue durée et les freins au retour à l'emploi ?

Mme BERNARD : nous vérifierons auprès du service statistique si des chiffres sont disponibles mais on sait que plusieurs facteurs expliquent ce chômage dont :

- Le niveau de qualification
- L'âge
- La rémunération

2 – L'accueil sur RV

Cette nouvelle organisation de l'accueil a démarré depuis le 25 janvier :

- Le matin : accueil dans le flux
- L'après-midi : accueil sur RV
-

L'objectif de cette organisation est d'intensifier la personnalisation de la relation avec les demandeurs d'emploi : ils sont reçus à leur demande ou à l'initiative du conseiller.

Les après-midi sont également consacrés à la mise en œuvre d'ateliers collectifs.

SNC : comment se fait-il que des demandeurs n'obtiennent pas de RV avant 4 mois après leur inscription ?

Mme BERNARD : il ne faut pas confondre l'accueil sur RV et le 1^{er} RDV qui a lieu 4 mois après l'entretien d'inscription.

SNC : est-ce que les demandes de RV par le système du mail.net permettent un traçage de la réception et de la réponse du conseiller référent, et qui vérifie le suivi

Mme BERNARD : il y a effectivement un traçage, c'est l'équipe de Direction qui pilote le dispositif.

Pôle Emploi a des accords avec des cyber centres qui viennent compléter le partenariat avec les PAE. Les demandeurs d'emploi ont donc accès aux services dématérialisés sans avoir à se déplacer en agence.

SNC : concernant l'emploi store, M. CASTEL fait remarquer un manque d'information sur l'Insertion par l'Activité Economique qui regroupe 4 dispositifs : Associations Intermédiaires (AI), Chantiers et Ateliers d'insertion (ACI), Entreprises d'Insertion (EI) et Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI).

Tous ces types existent sur le 35 et les demandeurs d'emploi orientés par POLE EMPLOI par une fiche d'opportunité peuvent s'y adresser.

Sur un autre sujet, peut-on avoir les chiffres des personnes qui, pour des raisons diverses, ne font pas valoir leurs droits, sur l'indemnisation mais également les aides qui peuvent être sollicitées auprès de Pôle Emploi ou d'autres partenaires (conseil départemental, CAF...).

Beaucoup de jeunes ne s'inscrivent pas car ils croient que ça ne leur apportera rien.

Mme BERNARD : non, c'est difficile à savoir et surtout ce n'est pas le rôle de Pôle Emploi.

TANDEM : qu'entend-on par chômeur de longue durée

Mme BERNARD : ce sont les chômeurs inscrits en chômage depuis plus de 12 mois.

A compter de mars, l'accompagnement global sera mis en œuvre. Il permettra de traiter les freins périphériques à l'emploi en lien avec le conseil départemental. Une convention sera signée avec le département. L'agence de Fougères démarre le processus.

Le conseiller aura un petit portefeuille d'une cinquantaine de DE dans un premier temps.

SNC : quel type de formation sera dispensé dans le cadre du plan des 500 000

Mme BERNARD : Pôle Emploi travaille en lien avec le Conseil Régional sur ce plan des 500 000. Nous attendons également des précisions de la part de l'Etat sur la mise en œuvre. Les agences ont fait remonter des expressions de besoin sur des domaines de formation dans les métiers qui recrutent, des formations permettant une remise à niveau des demandeurs d'emploi seront également ouvertes de même que les projets individuels ou les formations s'inscrivant dans un processus d'accompagnement à l'embauche (AFPR/POE).

TANDEM : comment est-perçu l'accueil sur rendez-vous ? Est-ce qu'il y a des tensions ?

Mme BERNARD : non pas de remontées dans ce sens. La communication en amont de cette organisation a été conséquente vers les médias (radio et presse), par mail et courrier aux DE, ce qui peut expliquer que la démarche a bien été comprise

SNC : quelles sont les relations entre Pôle emploi et Cap Emploi. Nous avons un cas de DE qui s'est dit ballotté d'une institution à l'autre.

Mme BERNARD : nous avons une convention de partenariat avec CAP Emploi qui fonctionne bien. Il peut s'agir d'un dysfonctionnement ponctuel.

SNC : Pole emploi a-t-il des conventions de partenariat type « garage solidaire »

Mme BERNARD : L'agence de Rennes sud a conduit une expérimentation de partenariat pour le covoiturage des DE avec l'association HE HOP.

3 - LE CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

Mme BERNARD : un premier bilan relatif aux départements 22/56/35 fait état de 1022 contrôles dont 463 sont toujours en cours. 11 ont fait l'objet de préconisations, 30 d'un avertissement avant radiation

SNC : pourrait-on avoir le texte de la lettre d'avertissement.

Mme BERNARD : c'est le texte de la procédure administrative classique qui comporte les mêmes étapes : courrier, relance, et courrier d'avertissement avant radiation.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Démission et ARE

TANDEM : le DE peut-il être représenté en IPR

Mme BERNARD : rappel sur la composition et le fonctionnement de l'instance paritaire régionale en charge de l'examen d'un certain nombre de situations expressément énumérées par la réglementation d'assurance chômage.

L'IPR examine, notamment :

1° les dossiers de Départ Volontaire, 122 jours après la rupture de contrat de travail au titre de laquelle une décision de rejet a été prononcée : l'instance paritaire se prononce au vu des recherches d'emploi, les formations, les CDD effectués durant cette période de 122 jours.

2° les demandes de remise gracieuse pour les trop perçus.

Contrats Aidés

L'objectif en 2015 pour le département 35 :

- CIE : 882
- CAE : 2374

La réalisation est de 100 %. En 2016, on reste sur la même tendance de volumétrie.

SNC : l'association propose un accompagnement financier supplémentaire (+ 15 %) pour l'employeur sur un candidat ciblé.

TANDEM : quel en est l'objectif ?

SNC : avant tout il s'agit de pérenniser l'emploi et augmenter l'employabilité du DE

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Prochain comité de liaison : date à définir début juin